



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2011-64 du 25 août 2011

OBJET : Enquête publique pour l'établissement de servitudes en vue de la pose de canalisation d'assainissement au Fontenil

Rapporteur : M. le Président

Le 25 août 2011 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 18 août 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 24

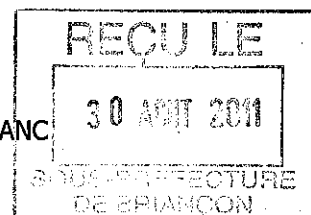
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votes : 29

M. Philippe STOCKLI *est nommé secrétaire de séance.*

Etaient présents : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) - M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU - M. Eric PEYTHIEU - Mme Nicole GUERIN - M. Philippe SEZANNE - M. Thierry DUCURTIL - M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Alain FARDELLA - M. Philippe MICHELON - Mme Claudine FINE - M. Pierre BOUVIER - M. Edmond CADET - M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI - M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - M. Pierre LEROY - M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. René SIESTRUNCK - M. Alain BLOCH TREFOUSSE - M. Xavier CRET - Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
M. Roger GUGLIOMETTI à M. Pierre BOUVIER
M. Jacques DEYME à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC
M. Philippe MARIACHER à M. Philippe STOCKLI
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-157-1 en date du 6 juin 2011 portant compétence an matière de « collecte, transport et traitement des eaux usées »,

Vu le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 août 2011,

Monsieur le Président rappelle le projet global de création de réseau d'assainissement prévu dans le cadre du contrat de DSP du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010.

Ce projet nécessite la pose d'une canalisation de collecte des eaux usées de Montgenèvre et du hameau de Fontenil qui traverse des propriétés privées.

Il précise par ailleurs, que courant 2008, M. le Préfet des Hautes Alpes avait mis en demeure la Communauté de Communes du Briançonnais de raccorder la Commune de Montgenèvre à la station Pur Alpes de Briançon.

Alors que la quasi-totalité des travaux est achevée et après divers échanges et propositions à l'amiable, il s'avère difficile de conclure un accord avec certains propriétaires pour l'implantation de la canalisation d'assainissement sur leur terrain.

M. Le Président précise que, selon l'article L.152-1 du Code Rural, il peut être institué au profit de la Communauté de Communes du Briançonnais une servitude lui conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines d'assainissement dans ces terrains privés et d'accéder aux installations.

M. le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet et à prendre les dispositions indispensables pour l'avancement de ce dossier.

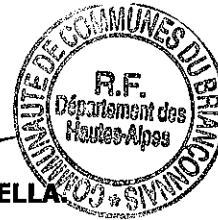
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Sollicite de Madame la Préfète des Hautes Alpes l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instruction de servitudes sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement et leurs annexes, comme le prévoit l'article L.152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R.152-1 à 152-15 du Code Rural.
- Autoriser M. le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA

Date dépôt S.P. : **29 AOUT 2011**

Date affichage : **31 AOUT 2011**